



ÉLECTIONS LEGISLATIVES 2022 : IL EST ENCORE TEMPS DE S'INSCRIRE SUR LES LISTES !

N° 80
MAI 2022

Vous avez encore jusqu'au 6 mai 2022 pour effectuer vos démarches sur service-public.fr ou auprès de la mairie pour les élections législatives.

Les démarches sont rendues possibles :

- ✓ En ligne (jusqu'au 4 mai 2022), sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- ✓ En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du formulaire Cerfa n°12669*02 rempli de demande d'inscription sur les listes électorales.
- ✓ Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

FEUX DE PLEIN AIR

L'arrêté préfectoral n° 16-2022-04-01-00002 en date du 01^{er} avril 2022 régit l'usage du feu sur le territoire du département de la Charente.

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2016102-I00001 du 03 mai 2016 et fixe de nouvelles règles en matière d'autorisation de feux de plein air.

Sauf autorisation particulière accordée par le Maire, aucun feu n'est autorisé :

- **Du 01^{er} janvier au 30 avril**
- **Du 15 juin au 30 septembre**

Toutefois, les feux de plein air peuvent faire l'objet d'une autorisation exceptionnelle de brûlage sous certaines conditions (conditions de sécurité, déclaration, autorisation de la Mairie ...) durant les périodes :

- **Du 01^{er} mai au 14 juin**
- **Du 01^{er} octobre au 31 décembre**

Merci de consulter la Mairie avant tout allumage de feu de plein air. (Tph : 05.45.78.40.04)



RAPPEL BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement **ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :**

- **Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00**



BUS NUMÉRIQUE EN SUD-CHARENTE


 **CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services**



Un conseiller numérique se déplace sur le territoire du Sud-Charente pour vous accompagner dans vos démarches numériques du quotidien.

Le 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois rendez-vous au marché de Baignes place des halles de 9h30 à 12h00.

Cette action est gratuite et ouverte à tous.

 **05-45-97-82-03**



Restes de repas, épluchures, aliments non consommés... Les déchets alimentaires représentent près d'un quart de déchets organiques jetés dans les sacs noirs. Ils constituent donc un enjeu décisif en matière de réduction et de valorisation. La réglementation s'est emparée du sujet : au 1^{er} janvier 2024, le tri des déchets alimentaires sera obligatoire pour tous, au même titre que le tri des emballages recyclables.

Pour permettre à tous d'avoir accès à une solution de tri, le programme J'agis pour réduire engage de nombreuses actions d'accompagnement sur l'ensemble de la Charente : mise à disposition gratuite de composteurs, déploiement de points de compostage de

quartier ou en pied d'immeubles, subventions à l'acquisition de poules et de poulaillers...

Trier les déchets alimentaires et les composter dans son jardin ou près de chez soi, c'est aussi limiter les coûts de collecte, de transport et de traitement. **Le non-tri des déchets alimentaires coûte à la collectivité et aux citoyens charentais 1,2 millions € par an.** Un coût qui va fortement évoluer dans les années à venir avec l'augmentation de la taxe sur les tonnages enfouis qui passera de 32 à 65€ HT/tonne en 2025. Alors on a tout à y gagner !

i Retrouvez toutes les aides financières et des conseils pratiques sur le site www.jagispourreduire.com

Plus d'informations sur www.jagispourreduire.com - N° vert 0 800 500 429



Rappel : En cas de jours fériés, le ramassage en semaine des ordures ménagères et des sacs jaunes est systématiquement décalé d'un jour.



MANIFESTATIONS



Mai

- ✓ **Marché à thème l'aillet** : Dimanche 1^{er} mai 2022 place des halles organisé par le CABE
- ✓ **Salon du livre** : Dimanche 1^{er} mai 2022 de 10h00 à 18h00 salle Espinoa impasse des halles entrée libre
- ✓ **Animation lecture gratuite** : Jeudi 5 mai 2022 de 10h30 à 11h00 bibliothèque municipale
- ✓ **Salon des entrepreneurs et petits créateurs** : Dimanche 15 mai 2022 de 10h à 17h salle polyvalente
- ✓ **Brocante du CABE** : Dimanche 22 mai 2022 toute la journée bourg de Baignes organisée par le CABE
- ✓ **Pont de l'ascension** : La mairie de Baignes sera fermée vendredi 27 mai 2022

Juin

- ✓ **Animation lecture gratuite** : Jeudi 2 juin 2022 de 10h30 à 11h00 bibliothèque municipale
- ✓ **Rallye des collégiens** : Vendredi 17 juin 2022 dans le bourg de Baignes et soirée au Champ de l'Abbaye organisée par le Foyer du Collège
- ✓ **Marché à thème les fraises** : Dimanche 19 juin 2022 place des halles organisé par le CABE
- ✓ **Collecte de sang** : Lundi 20 juin 2022 salle municipale de Touvérac de 17h00 à 20h00